



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-09-2025 /

Dossier complet le : 08-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005344/KK P

1 Intitulé du projet

Station de stockage d'electricite de Chaunay

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ECLIPSE

Raison sociale

Eclipse

N° SIRET

98172963500012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DERVILLE

Prénom(s)

Augustin

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est la creation d'une station de stockage d'electricite par batterie stationnaire d'une puissance de 45MW a cote du poste electrique RTE de Chaunay sur la commune de Fontenay-sur-Eure (28). La surface cloturee du projet qui s'implante sur la parcelle ZT 86 d'une surface totale de 26 444 m2 sera dans sa dimension maximale de 10000m2. Aucun travaux de demolition n'est a prevoir. Des haies bocageres composees d'essences locales de tailles differentes seront plantees sur le pourtour de la parcelle cloturee pour rendre le projet invisible et integre dans le paysage avoisinant. L'insertion paysagere est realisee par le cabinet d'insertion paysagere Autrementdit. La surface accueillant les containers ainsi que les espaces hors chemin d'acces sont laisses en sol naturel. La piste lineaire (5m de large) sera creee en en materiaux naturels (grave/concasse). L'installation se composera de plots sur lesquels seront implantes 25 containers de 20 pieds espaces de 5m, hebergeant les batteries ainsi que d'onduleurs associes a un premier jeu de transformateurs BT/HTA eux-memes connectes au transformateur HTA/HTB objet du present cas par cas. Le site rela relie au reseau public de transport d'electricite a partir de ce transformateur HTB d'une tension maximale de 225kV/

4.2 Objectifs du projet

Stockage d'electricite par soutirage et injection sur le reseau electrique public pour les applications suivantes: - Apport de capacite/flexibilite supplementaire pour assurer la resilience du reseau electrique public local - Contribution au reglage de frequence du reseau - Deplacement de production des energies renouvelables sur les pointes de consommation Le stockage d'energie par batteries apporte des services de regulation de la frequence a 50Hz et de la securite d'approvisionnement au gestionnaire de reseau RTE pour assurer la livraison de l'electricite aux usagers (installation d'interet collectif et public). Le stockage par batteries a vocation a faciliter l'integration des energies renouvelables et a liberer la France de sa dependance aux energies fossiles carbonees (gaz, petrole, charbon). Cette installation est donc un levier indispensable pour permettre la transition energetique, la stabilite electrique du reseau et l'approvisionnement electrique du reseau a un niveau local et national.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le temps de construction est estimé à 20 mois minimum. La première phase sera dédiée à la partie génie civil et VRD avec la réalisation des voies d'accès et la réalisation des tranchées et caniveaux. La seconde phase comprendra l'installation du matériel HTB, puis l'équipement HTA. Le raccordement au poste RTE sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de RTE (liaison souterraine). En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) seront démantelés et évacués du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le stockage d'énergie par batteries apporte des services de régulation de la fréquence et de la sécurité d'approvisionnement au gestionnaire de réseau RTE pour assurer la livraison de l'électricité aux usagers (installation d'intérêt collectif). En phase d'exploitation, l'installation sera pilotée à distance pour les phases de charge et de décharge des batteries. La surveillance du site et de ses éléments de sécurité sera aussi réalisée à distance (télésurveillance). Un système d'astreinte du personnel sera mis en place ainsi qu'un numéro d'appel en cas de besoin. Du personnel sera présent seulement dans le cadre de la maintenance qui aura lieu ponctuellement quelques jours par an. En phase de démantèlement, les containers reposant sur des plots en béton seront alors enlevés par simple opération de grutage. Les autres éléments (hors plots et câbles) seront également enlevés (clotures, caméras, locaux techniques). Les plots béton faisant office de socle seront démolis et retirés du sol pour être recyclés, réutilisés en tant que remblais ou jetés selon la filière de tri appropriée. Les câbles électriques et leurs gaines seront sortis du sol pour être recyclés, réutilisés ou triés, selon la filière de tri appropriée. Le site sera remis en état initial selon le protocole de démantèlement afin d'assurer la réversibilité du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera présenté au SDIS (28). Le projet sera soumis à un dépôt de permis de construire instruit par la préfecture. Le permis de construire devra mentionner la norme ICPE 2925-2 pour l'installation de stockage d'énergie par batteries.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Poste HTB : 1 292m2 Hauteur max de l'équipement de stockage : 3,73m	(10 000, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe sur une parcelle constructible - zonage Ux

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non le projet se situe sur une parcelle constructible aujourd'hui utilisée comme un parking. Un diagnostic écologique réalisé par le bureau d'Etudes Enorka est joint en Annexes.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Chartres est concernée par un PPBE (plan de prévention des bruits dans l'environnement). Le site n'est pas directement concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Absence de zones humides selon la convention RAMSAR à proximité du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Chartres est concernée par le PPRI Seine aval. Le site est en dehors de cette zone.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non conformément à l'attestation fournie par le propriétaire du site et jointe annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas dans le périmètre de protection éloigné du captage de la commune de Chartres. A noter que le projet n'engendrera pas de prélèvements des eaux en nappe ou milieu naturel.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le plus proche est a 4km « Vallee de l'Eure de Maintenon a Anet »
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site n'a pas besoin d'eau pour fonctionner. De l'eau du reseau public sera utilisee uniquement lors du remplissage des reserves incendie, d'un volume de deux cent metres cubes. L'entretien d'une eventuelle haie paysagere demandera un arrosage ponctuel qui sera realise a l'aide d'une cuve mobile. Aucun prelevement d'eau n'est prevu dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines. L'impermeabilisation du sol represente 20% de l'emprise du projet et ne doit donc pas avoir d'impact significatif sur l'ecoulement des eaux de pluie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La centrale en fonctionnement n'emet aucun produit (liquide, gaz, solide) et n'a besoin d'aucun materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Durant les travaux de construction des graviers et gravas de type tout-venant seront apportees sur site afin de realiser la preparation du sol. En phase operationnelle la centrale n'a besoin d'aucun materiau
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La continuité écologique sera assurée par la plantation d'une haie sur talus agissant comme un cordon vert de biodiversité autour du site. L'installation de refuges pour la biodiversité environnante est prévue dans la haie (perchoirs, talus de pierres et de bois). Le cabinet d'insertion AutrementDit est chargé des préconisations et de la mise en place d'actions permettant le maintien
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non le projet est implanté sur une parcelle constructible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Incendie. Risque prévu et maîtrisé par les normes de sécurité ainsi que les équipements : - espacement des containers - site à distance suffisante de toute végétation - détecteurs (fumée, chaleur, gaz) - système de noyage total des containers - 2 réserves d'eau
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La centrale n'émet aucun gaz ou liquide. Aucune interaction avec l'extérieur n'est prévue pendant la phase d'opération.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux avec en moyenne deux camions par jour. Le projet ne nécessite que très peu de gros ouvrages (pas de fondation profonde). Pour la maintenance qui a lieu quelques fois par an seul un véhicule utilitaire classique est prévu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Son engendre par la ventilation à quelques dizaines de mètres mais ne concerne pas l'extérieur du site au vu des distances prises en compte dans l'implantation du projet par rapport aux habitations situées à plus de 300m
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Eventuellement si une diode lumineuse est installée sur les containers.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La centrale ne rejette aucun gaz, particules ou liquides dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La centrale n'engendre aucun effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Phase chantier, déchets produits : déblais... évacués du site et transférés vers des filières de traitement adaptées. En phase de fonctionnement, pas de production de déchets. En fin d'exploitation les batteries seront envoyées en filière adaptée. ECLIPSE respecte la réglementation en vigueur concernant la gestion des déchets et privilégie la réduction à la source puis le recyclage et la valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non car le projet s'installe sur une parcelle constructible, aujourd'hui utilisée comme parking.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu conformément aux prescriptions générales applicables aux ateliers de charge d'accumulateurs stationnaires d'énergie situés en extérieur au titre de la rubrique n°2925-2 de la nomenclature des ICPE. - Concernant le risque incendie: les préconisations ICPE ont été appliquées - distances de sécurité de 5m entre des unités de stockage, implantation de deux citernes souples de 120m³, réalisation des pistes lourdes permettant la circulation périphérique et interne des engins de lutte contre les incendies au sein du site, équipements permettant la prévention et la lutte incendie (détecteurs, système de noyade par gaz inerte). - Concernant le risque de pollution : rétention étanche pour les installations à risque, stockage de produits en phase chantier exclusivement sur rétention, aucun rejet direct au milieu naturel; création d'un bassin de récupération des eaux usées - Concernant l'impact paysager: réduction de la surface imperméabilisée au strict nécessaire - voirie lourde et zones étanches pour les postes de transformation. Invisibilisation du site via la mise en place d'un corridor paysager composé de haies. Les essences plantées seront autochtones et résilientes afin de favoriser la biodiversité locale. - Concernant les nuisances sonores : le site est implanté sur un site constructible, loin de toute habitation permettant d'éviter toutes nuisances sonores. Les haies contribueront également à l'atténuation sonore du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site a été sélectionné pour son absence d'enjeux environnementaux du fait de la localisation sur un site constructible (absence de zone Natura 2000, absence de zone humide) et sanitaires et sa facilité d'insertion paysagère à proximité du poste RTE. Un cordon vert de sécurité, composé de haies, créera un masque paysager efficace tout en soutenant la biodiversité. Le sol restera en terre naturelle, excepté sous les couloirs d'accès et les plots. L'absence d'habitation à proximité du site évite toutes nuisances sonores. Les équipements de lutte incendie et de rétention évitent tous risques d'incendie ou de pollution. Eclipse ne juge pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour confirmer l'absence de risque majeur sur le site de stockage de Chaunay.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Derville

Prénom Augustin

Qualité du signataire CEO

À Paris

Fait le 08-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)